



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 08/08/2025

Reçu en préfecture le 08/08/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250626-030_2025-DE

S²LO

Délibération n°030 /2025

OBJET : Adhésion au service « Cyber Premiers Pas »

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-neuf juin précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : DAKIN-GARVAL Sylvain

Procuration : BRON Isabelle pour DAKIN-GARVAL Sylvain

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

VU l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VUE la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 19 mai 2022 approuvant la candidature du SYANE à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales (DEL-2022-123),

VUE la délibération du Comité Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant le lancement du service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », l'organisation et les cotisations financières (DEL-2022-252),

VU les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

CONSIDERANT le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de Scientrier d'adhérer au service de cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas » proposé par le SYANE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : approuve l'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », en application de la délibération du SYANE du 13 octobre 2022

Article 2 : approuve l'ensemble des modalités et conditions administratives, techniques et financières relatives au service « Cyber Premiers Pas », et notamment les dispositions financières telles que fixées au chapitre 4

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas »

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment financières

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire

Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

